

## Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'U. d. P.

**DIMANCHE 5 JUIN 1983**

---

L'Assemblée Générale présidée par NICOD, de Montpellier, débute à 9 h 10.

Après la mention de quelques questions diverses à inscrire à l'ordre du jour, GATECEL prend la parole pour des compléments au rapport d'activité.

### 1) **RAPPORT D'ACTIVITE.**

Compléments au rapport paru au Bulletin d'avril 1983.

#### **Collèges.**

La lettre envoyée le 8 avril pour demander audience à la Direction des Collèges n'a toujours pas reçu de réponse.

Relations avec l'A.P.I.S.P. : des relations assez étroites avaient été décidées dans la perspective d'une éventuelle fusion mais, actuellement, nous sommes dans une situation de concurrence pour laquelle ces relations ne se justifient plus.

Il a été décidé de conserver seulement des liens pour les actions que nécessiterait la défense des sciences physiques dans le premier cycle.

Des correspondants premier cycle ont été désignés dans les académies, seules quelques sections n'en ont pas encore.

#### **Lycées.**

Programme spécifique des anciennes terminales  $A_6$  en sciences physiques : ces classes, devenues  $A_3$ , devront adopter le programme de l'option de terminale à condition que l'option existe dans l'établissement.

Une lettre à la Direction des Lycées demandant prorogation de l'ancien programme est restée sans réponse.

Les parents d'élèves et les syndicats ont été alertés.

Fourchettes horaires en seconde : La Conférence des Présidents est très divisée sur la question, certains pensent que cela donnera plus de souplesse et de liberté.

Une lettre de l'U.d.P., précisant notre position et demandant que les moyens financiers accordés correspondent à l'horaire maximal, a reçu un accueil favorable puisque cette précision a été donnée dans la circulaire.

L'U.d.P. a demandé à participer au groupe travaillant à l'évaluation sciences physiques, sciences naturelles en 1<sup>re</sup> A et B (l'examen demandé étant remplacé par un contrôle continu). Nous participons à ce groupe depuis mai. La validation du travail des élèves dans ces classes paraît assez lointaine, compte tenu de la durée nécessaire pour la mise en place.

#### **Relations extérieures.**

Circulaire sur la possibilité d'agrément d'associations. La Conférence des Présidents sera représentée à la commission chargée de donner cet agrément.

L'organisation des stages nationaux est de plus en plus difficile, par exemple, pour le stage I.N.S.T.N., il n'y aura pas d'ordres de mission dans trois académies et à Orléans, les ordres de mission ne s'accompagnent d'aucun remboursement de frais.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT FINANCIER.**

Voir annexe.

#### **Discussion.**

Il y a environ 200 adhérents de moins cette année. Le représentant de l'académie de Poitiers demande s'il est possible de collecter en même temps dans chaque académie les cotisations nationales et académiques.

#### *Réponses :*

Cela entraînerait des difficultés de trésorerie et un travail mal équilibré pour le secrétariat. Quand il y aura informatisation, le national reversera aux académies les cotisations qui seront uniformisées.

Les cotisations sont actuellement différentes parce que les activités sont différentes.

Rapport adopté à l'unanimité.

**Cotisations.****Propositions :***Cotisations :*

membre actif : 30 F - Abonnement : 120 F,  
 étudiant, retraité, militaire : 15 F - Abonnement : 90 F,  
 Collectivité : 180 F,  
 cotisation collègue : 50 F.

*Question :* Comment éviter que certains s'abonnent sans cotiser ?

*Réponse :* La loi nécessite une séparation. Chacun doit prendre ses responsabilités.

1 voix contre la proposition de cotisation.

**3) RENOUELEMENT DU CONSEIL.**

109 suffrages exprimés.

Ont obtenu : BOULOUMIÉ : 107 voix ; DURUPHTY : 108 voix ;  
 GOURSAUD : 109 voix ; MIGEON : 109 voix ; M<sup>me</sup> MOUTIER : 109 voix ;  
 M<sup>me</sup> SANDRÉ : 109 voix ; TABUTEAU : 108 voix ; TAYEB : 109 voix ;  
 M<sup>me</sup> TINNES : 109 voix.

**4) CHANGEMENTS DE PRESIDENTS ACADEMIQUES.**

Aix-Marseille : GILLES ; Amiens : BULCHINGER ; Clermont-Ferrand : SÉBILLE ; Limoges : EUDES ; Nancy : MORISSET ; Nantes : M<sup>me</sup> FAUCONNIER.

Approuvés à l'unanimité.

**5) VIE DE L'ASSOCIATION.**

DURUPHTY présente le dossier sur les possibilités pour l'association de demander *un agrément*.

Circulaires du 19-5-1982 et du 15-2-1983 donnant les modalités :

Il faut que le but soit purement pédagogique et l'on doit obtenir l'avis d'une commission, la C.N.A.F.C.E.N. (comprenant, outre des représentants de l'administration, 4 représentants d'associations pédagogiques, 2 d'associations de spécialistes, 6 des principaux syndicats).

Avantages possibles de cet agrément :

- Possibilité d'obtenir un soutien structurel.
- Attribution d'un contingent d'autorisations d'absences.
- Aide au développement : possibilité de passer une convention avec la mission au niveau académique.

— Aide au niveau national pour certains problèmes précis comme par exemple les journées.

Une question est posée sur l'aspect négatif que peut présenter l'agrément.

La modification, par rapport au passé, de l'attitude de l'association nécessite une réponse de l'Assemblée Générale.

Les autres associations de spécialistes demandent aussi l'agrément. Ce n'est qu'après demande précise que ces associations ont obtenu 2 sièges à la Commission.

GATECEL précise qu'au niveau du ministère, les associations de spécialistes ont l'impression d'entrer par la petite porte. En effet, nos actions sont considérées comme revendicatives et non pédagogiques.

Les mouvements pédagogiques s'occupent d'activités plus générales.

A la suite d'une question, GATECEL précise qu'il y a déjà des quantités de demandes et que la commission n'examinera pas seulement les statuts mais surtout un dossier des activités de l'association.

D'autre part, il signale que la demande d'agrément permettra de passer des conventions qui devront être examinées attentivement mais n'impliquera pas automatiquement l'existence d'une telle convention.

BARBASTE demande si l'on ne pourrait pas fixer des critères pour obtenir l'agrément et quels seront les représentants à la commission.

*Réponse* : C'est au sein de la commission qu'il faudra agir. La Conférence des Présidents choisira des représentants (non des individus mais des fonctions). Les contacts débutent seulement.

M<sup>lle</sup> BOIVIN dit que nous risquons de perdre notre identité d'Union des Physiciens.

BAZIN pense qu'au niveau académique, nous avons une position solide ; que cela peut nous donner une ouverture vers l'animation culturelle et le monde industriel.

C'est la seule façon de faire homologuer les journées par exemple et de conserver des militants qui, autrement, risquent de se faire récupérer pour d'autres actions.

Le Bureau est mandaté à l'unanimité moins une voix pour déposer cette demande d'agrément.

Il faut que, dès maintenant, les académies rassemblent des dossiers (les délais précis seront données au prochain Bureau).

Dès que la demande d'agrément sera déposée, les académies peuvent passer des conventions.

### **Possibilités de jumelage avec d'autres associations pour faire des abonnements groupés.**

Dans les collèges, la plupart des enseignants sont des P.E.G.C. Nous avons pris contact avec l'A.P.B.G. avec laquelle un accord semble possible malgré des difficultés dues aux différences de tarifs.

Les participants signalent certains problèmes possibles mais l'assemblée mandate le Bureau pour poursuivre les négociations.

Les contacts avec l'A.P.M. seront pris ensuite.

## **6) ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

VIEL expose la question de la revalorisation des sciences physiques en F<sub>1</sub>.

Actuellement, l'épreuve au bac est à l'oral du 2<sup>e</sup> groupe avec coefficient 4.

D'où désintérêt des élèves qui ne passent pas tous le 2<sup>e</sup> groupe d'épreuves et handicap pour certains dans la poursuite des études (classes préparatoires par exemple).

Les mathématiques : horaire 3,5 h sont à l'écrit du 1<sup>er</sup> groupe avec coefficient 5.

Les sciences physiques : horaire 4 h.

Un questionnaire ayant reçu environ 120 réponses préconise :

- soit épreuve écrite au 1<sup>er</sup> groupe,
- soit épreuve orale au 1<sup>er</sup> groupe (avec oral de contrôle),
- soit une révision globale des horaires et programmes.

L'épreuve écrite allongerait le nombre total qui sera de 6 avec la philosophie.

L'oral au 1<sup>er</sup> groupe semble souhaitable. M<sup>me</sup> SIGLI signale que l'oral de contrôle ne porte que sur les matières d'écrit.

Une discussion s'engage sur le coefficient, sur le niveau des élèves de F<sub>1</sub>, etc.

L'assemblée propose le passage des sciences physiques au 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves (1 abstention), les modalités étant laissées à la négociation.

LE GOFF rend compte d'une enquête sur les nouveaux programmes F<sub>1</sub>, F<sub>2</sub>, F<sub>3</sub>.

Les réponses ont été en nombre variable suivant les académies.

Les résultats paraîtront dans le B.U.P.

Les questions portaient sur les T.P., les programmes et la formation des enseignants.

### Discussion.

BÉCUE signale que le laboratoire d'essais et mesures est surchargé. Il faudrait prévoir pour les F<sub>1</sub> des T.P.-Cours en amenant la machine dans la classe.

Une difficulté : il existe peu de machines à faible puissance. Il faudrait des informations.

JARDAT signale qu'il est important que les Présidents des sections académiques soient informés des actions dans le technique.

M<sup>me</sup> BESSON dit qu'en F<sub>5</sub> F<sub>6</sub> F<sub>7</sub> se posent les mêmes problèmes en chimie pour le nombre d'élèves par groupe.

WINTHER parle ensuite des nouveaux programmes des B.E.P. :

Il y a un noyau commun à tous les B.E.P., plus 28 modules différents. Un choix est imposé par les différentes spécialités.

Il va se poser le problème du recyclage. WINTHER suggère que, dans chaque académie, soient organisées des demi-journées d'information au cours desquelles on pourrait faire connaître l'U.d.P.

GATECEL demande que l'information sur ce qui se fait dans les académies puisse être portée à la connaissance de tous. FLEURY dit que c'est le rôle du compte rendu des activités des sections.

FOULON précise qu'il y aura une réunion avec les correspondants techniques.

WINTHER demande que l'assemblée prenne position en ce qui concerne l'information sur le contenu des programmes.

GATECEL dit qu'on pourrait envisager quelque chose comme pour les terminales.

MAURAS parle de la question de l'informatisation.

Le coût prévu est entre 200 000 F et 400 000 F comprenant 2 postes de travail, 2 imprimantes, une dactylo pour quelques mois, les logiciels.

Cela ne permet pas d'économies sur la gestion mais rendra plus de services. D'autre part, la machine pour faire les adresses est en fin de carrière et en racheter une coûterait très cher.

On pense adopter le système de l'A.P.B.G. s'il permet deux postes de travail.

Le vote à l'unanimité donne le feu vert pour la mise en place.

## 7) DEUXIEME CYCLE.

L'ordre du jour est changé en raison de la présence d'un collègue devant intervenir et ne pouvant être là l'après-midi.

### Epreuve de sciences physiques en 1<sup>res</sup> A et B.

L'épreuve en fin de 1<sup>re</sup> ayant été refusée, une expérience de contrôle continu a été décidée.

L'U.d.P. n'était pas initialement invitée au groupe de travail. C'est chose faite depuis mai.

M<sup>me</sup> SIGLI qui a participé à la réunion de mai parle des méthodes de travail.

Des volontaires des 3 académies Amiens, Lille et Reims enseignant en 1<sup>res</sup> A et B, ont élaboré une grille générale d'objectifs et une grille d'évaluation de ces objectifs suivant les différents thèmes.

Les documents sont préparés par les groupes de professeurs et amenés ensuite en réunion générale.

Les grilles seront essayées l'année prochaine :

- en 1984-1985, il y aura généralisation pour ces 3 académies,
- en 1985-1986, il y aura généralisation pour l'ensemble.

On ne sait pas encore ce qui va être fait avec les résultats, en particulier comment concilier avec l'existence d'une option en terminale ; une réunion fin juin doit en débattre.

Actuellement, il est prévu que le professeur remplisse la grille mais ne mette pas de note. Celle-ci est mise par un jury.

L'élève passera-t-il devant ce jury ? Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas tenir compte du critère de comportement de l'élève qui est trop subjectif.

CABARET qui travaille dans le groupe depuis le début explique les méthodes de travail :

Les professeurs travaillaient par objectifs dans leurs classes, mais les buts et les modalités étaient très différents. Chacun a exposé ce qu'il faisait dans ses classes.

Le même genre d'évaluation avait été fait en L.E.P. mais il fallait se garder d'une généralisation hâtive.

Dans les classes de 1<sup>re</sup> A et B, l'intérêt manifesté par les élèves est souvent lié au fait qu'il n'y a pas une évaluation très poussée.

Actuellement, des « capacités » se sont dégagées :

- Connaître (à préciser dans une classe donnée),
- Manipuler,
- Exprimer,
- Analyser,
- Transmettre,
- Communiquer.

Les niveaux à attendre ne sont pas fixés : c'est compliqué.

Il faut aussi travailler pour que ce soit applicable par tous.

Seuls, les éléments de base pour travailler l'année prochaine ont été dégagés.

M<sup>me</sup> COHEN-TANNOUNJJI dit que ce travail pourrait être généralisé à l'ensemble du 2<sup>e</sup> cycle.

Ce système permet à l'élève d'être au courant de sa progression, ce qui est plus explicite qu'une note.

WINTHER demande pourquoi, alors que cela existe en L.E.P. depuis 15 ans et que la pédagogie par objectifs ne dépend pas du programme, on ne peut utiliser la grille L.E.P.

CABARET : Le référentiel ne peut pas être aussi complet qu'en L.E.P.

BULCHINGER demande quels sont les arguments du ministère pour refuser l'examen.

*Réponse* : L'examen est lourd à organiser. Tout le monde risque de demander une épreuve.

La discussion fait apparaître un souhait d'examen mais aussi un intérêt pour ce type d'évaluation dont on pense que la grille pourrait remplacer le livret scolaire.

L'assemblée se prononce pour continuer à participer à ce travail à l'unanimité.

Certains pensent qu'il est dangereux d'accepter une mise à part des sciences physiques et naturelles quant au contrôle.

GATECEL dit qu'il faut se prononcer sur l'exigence d'une épreuve orale tout en prévoyant une position de repli.

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur la nécessité de passer devant un jury avec la fiche d'évaluation.

#### **Position de repli.**

Actuellement, il semble trop tôt pour se prononcer sur les modalités de l'attribution de la note, par le jury (est-ce un bonus, malus, une note précise, etc.) ?

Diverses remarques soulignent les difficultés de remplir une grille d'objectifs et d'accepter ce type d'épreuve uniquement pour la physique.

L'assemblée pense qu'il est trop tôt pour se prononcer (7 abstentions).

A 13 heures : déjeuner.

### **L'enseignement optionnel des sciences physiques en terminale A et B.**

M<sup>me</sup> SIGLI signale que dans le B.O. n° 3 du 21-1-1982, il faut tourner la page pour découvrir notre option et celle des sciences naturelles dans les horaires de TA et TB, d'où l'ignorance de leur existence par un certain nombre de proviseurs. Les programmes sont parus ; les modalités d'examens sont prêtes mais ne sont pas parues à ce jour.

Un certain nombre de collègues signalent les difficultés rencontrées pour obtenir l'ouverture de ces options.

Le bureau national souhaitant disposer d'un bilan précis de la mise en place de cet enseignement sollicitera les présidents académiques pour faire le point dans chaque académie.

M<sup>me</sup> BESSON demande s'il existe un seuil minimum d'ouverture : aucun n'est précisé dans le texte.

### **Terminales C et E.**

GATECEL fait part des propositions de l'Inspection Générale pour parution au B.O. : Le baccalauréat 1984 ne comprendra aucun exercice sur les questions suivantes :

- en physique : ondes sinusoïdales et stationnaires ;
- en chimie : cinétique chimique.

*ATTENTION* : Ceci ne concerne pas la T.D.

### **Terminale D.**

Un texte doit paraître au B.O. précisant qu'en 1984 le bac comportera 4 exercices : 2 de physique et 2 de chimie, chaque matière comptant pour 10 points.

### **Baccalauréat futur.**

GATECEL précise comment fonctionne le groupe de travail sur le bac et auquel l'U.d.P. participe. Il rappelle qu'il est important de définir les objectifs à évaluer avant les critères d'évaluation et souhaite que les décisions qui pourraient en découler soient connues suffisamment à l'avance pour les professeurs et les élèves.

### **Bilan des 1<sup>res</sup> S.**

M<sup>lle</sup> VERLHAC informe l'assemblée du travail réalisé dans ce groupe auquel l'U.d.P. participe.

**Fourchettes horaires.**

Le texte adopté au C.E.G.T. est paru au *J.O.* du 29 mai.

Plusieurs interventions critiquant ou soutenant le texte, en permettent une meilleure compréhension.

GATECEL insiste pour que les sciences physiques ne soient pas victimes de ce texte et invite les collègues à faire connaître au Bureau toute interprétation restrictive du texte.

GATECEL signale que ces fourchettes constituent l'une des recommandations du « groupe PROST » et n'est pas la seule. Il signale que des commissions verticales (par disciplines) et horizontales (transdisciplines) sont progressivement mises en place. L'Assemblée Générale adopte alors à l'unanimité le texte suivant :

**L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES PHYSICIENS**

réunie le 5 juin 1983

- approuve la création de Commissions permanentes « verticales » et « horizontales » chargées respectivement de définir les objectifs et les programmes dans chaque discipline, d'assurer la cohérence des enseignements et l'articulation des disciplines ;
- condamne la nomination à titre personnel des membres des Commissions « verticales » qui écarte, de fait, la représentation des associations de spécialistes au sein de ces Commissions ;
- s'interroge sur les critères qui seront retenus pour définir la « compétence » des personnes nommées ;
- demande qu'une Commission de « sciences physiques » soit rapidement créée et que mission lui soit confiée, en priorité, de réviser les programmes des collègues ;
- demande que l'Union des Physiciens soit effectivement représentée au sein de cette Commission.

**8) LE PREMIER CYCLE.****Mise en place des correspondants premier cycle.**

Quelques rares académies n'ont pas encore désigné leur correspondant, un appel leur est lancé. M<sup>lle</sup> BARBOUX insiste sur leur rôle : facilité des contacts, circulation plus rapide des informations, développement de l'implantation U.d.P. dans les collèges.

**Centre de formation des P.E.G.C.**

— Une lettre sera adressée à la rentrée aux responsables de ces centres les invitant à faire connaître l'U.d.P. aux P.E.G.C.

— Les présidents académiques et les correspondants Premier cycle sont invités à prendre contact avec ces centres pour présenter notre Association.

**Bulletin premier cycle.**

M<sup>lle</sup> BARBOUX fait le compte rendu de l'enquête qu'elle a réalisée sur son contenu.

**Projet Legrand.**

Le Bureau national souhaite qu'un maximum d'informations lui parvienne sur les collèges mettant en application le projet Legrand à la rentrée 1983.

**9) ORGANISATION DES STAGES.****Stage I.N.S.T.N.**

Strasbourg, Clermont-Ferrand et la Corse n'ont pas délivré d'ordre de mission.

**Stage C.N.E.S.**

La personne responsable du stage va contacter tous les inscrits pour savoir s'ils confirment leur inscription si leur ordre de mission est refusé.

**Journées de Montpellier du 10 au 14 novembre.**

Elles ont dû être inscrites aux P.A.F. Afin de faciliter le travail des collègues de Montpellier, il serait souhaitable que les Présidents académiques aient la liste des inscrits pour suivre les dossiers auprès de la Mission.

**10) PERSONNEL TECHNIQUE. MATERIEL DE LABORATOIRE.**

TOUREN rappelle les souhaits de l'U.d.P. en ce qui concerne les personnels de laboratoire et signale les problèmes que posent les concours académiques et la gestion nationale des aides de laboratoire et des aides techniques.

En ce qui concerne la mise en place des techniciens réparateurs académiques on attend, pour poursuivre, les résultats de l'expérience tentée à Montpellier.

TOUREN signale que la liste du matériel nécessaire dans les établissements va enfin paraître.

Le bulletin de juillet - août - septembre présentera un article sur la constitution d'un budget d'établissement et la réalité des budgets de sciences physiques au lycée et au collège.

TOUREN termine la mise au point d'un bulletin (numéro spécial) regroupant l'ensemble des textes régissant le fonctionnement des laboratoires.

Il précise enfin qu'une exposition intitulée : « Tous les moyens d'enseignement » se tiendra Porte de Versailles du 9 au 15 décembre 1983.

#### 11) QUESTIONS DIVERSES.

BAZIN demande que l'Union des Physiciens apporte son soutien aux Ecoles d'Eté.

M<sup>lle</sup> TONNELAT donne lecture d'un texte précisant les conditions d'emploi, dans les établissements scolaires, de certaines bouteilles de gaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Michèle VERLHAC, André DURUPHY,  
*rapporteurs.*

---

#### REUNION DU CONSEIL DU 5 JUIN 1983

Le Conseil se réunit immédiatement après l'Assemblée Générale dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand à 17 h 30.

Comme il l'avait annoncé au précédent Conseil, Jacques GATECEL répète qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat de Président. Il signale la candidature de Jean-Pierre FOULON ; celui-ci est élu à l'unanimité.

FOULON remercie le Conseil et exprime, au nom de l'U.d.P., ses plus vifs remerciements pour l'immense travail effectué par J. GATECEL au sein de l'U.d.P. Il exprime le souhait de l'élire Président d'honneur de l'U.d.P. ; ce vœu est adopté à l'unanimité.

FOULON annonce, de plus, les départs du Bureau de l'U.d.P. de M<sup>lle</sup> BARBOUX et de M. FLEURY ; il donne la nouvelle composition du Bureau et signale trois nouveaux entrants : Gérald BAZIN de Reims, Josette MAUREL de Paris et Philippe ALLAIN de Paris.

Le prochain Conseil de l'U.d.P. aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 14 h 30 au lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris (métro : Luxembourg ou Odéon).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 18 h.

---

**RAPPORT FINANCIER DU 1<sup>er</sup> MAI 1982 AU 30 AVRIL 1983****RECETTES :**

Abonnements : collectivités : 1 504	} 10 429	.....	1 199 326,27
individuels : 8 925			
Cotisations : collègues : 740	} 7 055	.....	164 934,00
autres : 6 315			
Nombre de personnes recevant le bulletin : 11 169.			
Expédition par voie aérienne ou de surface à l'étranger ..			24 541,74
Bulletins et opuscules divers .....			79 877,88
Taxes pour établissement des plaques-adresses .....			3 694,00
Publicité .....			162 819,49
Dons et suppléments .....			1 117,00
Remboursement de la T.V.A. sur les frais d'impression ..			11 844,58
Remboursement avance sur journées U.d.P. de Clermont ..			7 000,00
Bons du Crédit agricole .....			100 000,00
Intérêts des bons du Crédit agricole .....			39 500,00
Intérêts du livret d'épargne .....			25 589,57
Subvention pour les olympiades de physique .....			20 000,00
Subvention pour le stage I.N.S.T.N. ....			9 800,00
Remboursement avance sur salaire .....			5 000,00
Remboursement trop-versé sur arrhes hôtel .....			200,00
			<hr/>
			1 855 244,53

**DEPENSES :**

Impression du Bulletin par l'imprimerie Hallépée .....			906 094,00
Bulletin des concours Grandes Ecoles .....			15 600,00
Expédition des bulletins : bandes : 12 753,39	} .....		131 220,93
imprimeur : 70 571,70			
machine-lycée : 47 895,84			
T.V.A. sur impression et affranchissement .....			76 444,11
Personnel (secrétar. et local technique) : salaires .....			185 009,39
charges sociales .....			128 001,95
Gestion du secrétariat et local technique :			
— plaques-adresses .....			3 019,16
— fourniture Hallépée .....			7 706,03
— téléphone .....			3 561,85
— photocopieuse .....			4 675,46
— électricité .....			2 445,97
— impôts et charges .....			6 662,02
— matériel de bureau .....			1 124,00
Notes de frais : Bureau .....			21 216,34
Conseil et Assemblée générale .....			26 065,00

